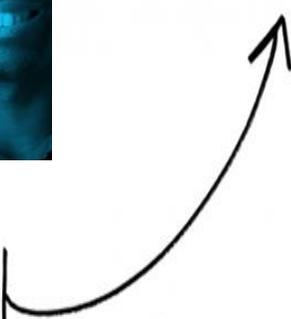




Notre projet associatif 2019 – 2024



aujourd'hui  Demain

Le mot du Président

Notre Projet Associatif a été construit en s'inspirant d'une citation d'Antoine de Saint-Exupéry : « l'avenir, tu n'as pas à le prévoir, mais à le rendre possible ».

Ce projet est le fruit d'une réflexion et d'un travail menés dans le cadre d'une démarche participative, il s'est donné pour buts :

- *Avoir une réflexion sur l'avenir et l'évolution des activités afin de consolider une stratégie cohérente et innovante,*
- *Renforcer l'adhésion interne et raviver la mobilisation des acteurs par la clarification d'objectifs de développement,*
- *Communiquer avec les partenaires extérieurs en montrant que l'association est un réel acteur de la vie locale en valorisant ses spécificités et atouts,*
- *S'intégrer et prendre en compte les politiques locale et nationale et les besoins des territoires,*
- *Anticiper les besoins en ressources nécessaires à la réalisation de ses objectifs.*

A cette fin et en parfaite cohérence avec le socle des valeurs de l'association (humanité, solidarité, générosité et fraternité), son ambition est principalement :

- *D'agir en faveur des plus fragiles,*
- *De promouvoir l'autonomie sociale et la citoyenneté,*
- *De réduire les inégalités sociales et territoriales.*

La mise en œuvre de notre projet constitue un tournant stratégique pour l'association qui doit faire face à l'instar du monde associatif à des évolutions majeures législatives et financières mais doit aussi tenir compte de l'évolution des compétences des professionnels du travail social.

Sa réussite dépendra du niveau d'implication de toutes les forces vives de l'association (dirigeants, personnels), ce dont je ne doute point mais aussi de la qualité de nos relations avec nos partenaires institutionnels et associatifs.

Antoine Roméra

Le mot de la Directrice Générale :

Ce nouveau Projet Associatif donne à notre Association une vision claire et ambitieuse pour l'avenir. Il donne le cap pour les 5 prochaines années.

La rédaction du projet Associatif est toujours un moment fort pour une Association, il doit être fédérateur et mobilisateur pour l'ensemble des équipes.

Ce projet a été construit à partir d'une démarche participative incluant : des membres du Conseil d'Administration, de l'encadrement et des équipes.

Il doit être un outil stratégique dans le cadre de nos négociations avec les financeurs et un outil de communication auprès de nos partenaires extérieurs afin de rendre lisible nos actions sur le terrain et mettre en lumière notre utilité sociale.

Cette démarche prospective a été votée par le Conseil d'administration en 2018. Ce projet associatif prolonge notre précédent projet en prenant en compte les mutations de l'environnement socio-économique et en s'appuyant sur les compétences des professionnels. Il doit permettre à chacun trouver sa place dans la construction de l'avenir de notre Association.

Ce projet nous décrit un avenir qui sera placé sous le signe de l'innovation, de la réponse aux besoins des personnes que nous accompagnons et du développements des compétences des professionnels de l'ARSL.

Les axes stratégiques de notre Projet d'Association devront se décliner dans l'ensemble de nos projets d'établissements et organiseront nos actions pour les 5 années à venir.

Ensemble et chacun dans nos métiers, nous aurons à accomplir nos missions avec le même objectif et nous serons garant de la réalisation de ce projet. Des évaluations régulières seront menées pour mesurer le niveaux d'atteinte des objectifs fixés.

Ce projet doit être celui de tous au service des missions que nous accomplissons tous les jours pour répondre aux besoins des plus fragiles.

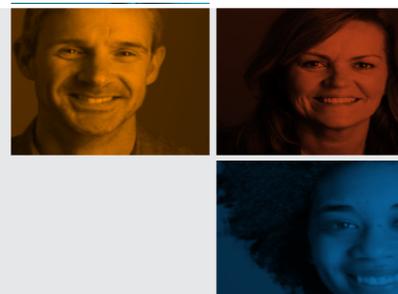
Claire Robert Haury

Qui sommes-nous ?

L'ARSL est une Association loi 1901 à but non lucratif créée en 1961 et reconnue d'intérêt général. Son objet est de favoriser et de promouvoir toutes activités sanitaires et sociales, éducatives et culturelles, pour les personnes ou les familles en difficulté ou en situation de détresse. Elle peut également proposer et effectuer des prestations d'expertise et de service en lien avec ses champs de compétences (formations/informations,...). Elle emploie plus d'une centaine de salariés.

Pour exercer ses activités, l'ARSL est organisée en pôles d'activités (urgence, insertion, logement, intégration,...) dont la gestion opérationnelle est assurée par des équipes pluridisciplinaires. Nos actions sont basées sur la protection et la promotion des personnes les plus fragiles, la promotion de l'autonomie sociale et de la citoyenneté, la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Les chiffres / 2019



3731

C'est le nombre de personnes accompagnées par l'ARSL en 2019.

1544

C'est le nombre de personnes hébergées par l'ARSL, en hébergement diffus, en cohabitation ou en hébergement collectif.

634

C'est le nombre de places d'hébergement et de sous-location gérées par l'ARSL sur le territoire de la Haute-Vienne.

116

C'est le nombre de salariés de l'ARSL : travail social, maintenance, veille, entretien, administratif, encadrement, direction...

29

C'est le nombre d'établissements et services assurant un accompagnement, un hébergement, un accueil, une orientation ...

9

C'est le nombre de sites géographiques au sein desquels sont répartis les personnels, permettant d'assurer un accompagnement de proximité.

Pourquoi un nouveau projet Associatif ?

Pourquoi un nouveau projet ?

Ce nouveau Projet Associatif s'inscrit dans la nécessaire adaptation du dernier projet Associatif qui date de 2004. En effet, depuis 2004, l'Association et son contexte ont beaucoup changé.

En interne, la gouvernance de l'Association a presque totalement été renouvelée (Conseil d'Administration et Equipes de Direction) et les pratiques en travail social ont évolué d'une manière importante depuis l'avènement du SIAO et l'instauration de la politique du logement d'abord. Cette politique place l'accès au logement ordinaire au cœur des nouvelles politiques sociales en matière de lutte contre les exclusions ; son but étant de s'appuyer prioritairement sur les compétences des personnes en difficultés, en repensant les modèles d'intervention.

En externe, le contexte dans lequel nous évoluons a subi des mutations rapides. Au niveau démographique, la crise économique de 2008 et le contexte géopolitique mondial ont intensifié la pauvreté créant des inégalités plus importantes notamment au niveau des jeunes et des familles monoparentales. (Ne doit-on pas évoquer la crise sanitaire actuelle qui déstabilise les économies mondiales et dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences, mais qui sans être prophète, se mesureront probablement par une augmentation de la précarité, y compris parmi des couches sociales relativement épargnées jusqu'alors ?...) En parallèle, selon différentes études, il est observé que les mesures de solidarités sont de moins en moins comprises voire acceptées par une partie de la population dont les conditions de vie se dégradent. Ce phénomène renforce ainsi l'isolement des personnes en difficultés sociales, voire leur stigmatisation.

Aujourd'hui plus qu'hier, notre utilité sociale doit continuer à être affirmée. Néanmoins, la rationalisation et les conditions d'obtention des financements publics nous obligent à réinventer notre modèle socio-économique pour conserver notre rôle dans le tissu social du territoire. Ce dernier a lui aussi été modifié avec la création des « Grandes Régions », nous devons ainsi nous adapter pour évoluer dans un périmètre plus vaste avec un nombre d'acteurs plus important. La mutualisation et le partenariat sont un des leviers pour assurer notre développement et maintenir la qualité des prestations délivrées au bénéfice des publics accompagnés. Par l'avènement de ce nouveau Projet Associatif, l'ARSL a choisi d'analyser les évolutions de l'environnement et de dégager de cette étude, les opportunités qu'elles peuvent représenter pour l'avenir au lieu de les subir. Le but est de renforcer le sens de nos actions et de répondre aux nouveaux besoins de la société.

Quelle est notre vision Associative pour les 5 ans à venir ?

La vision de l'association pour l'avenir, c'est :

- ❖ Un modèle socio-économique réinventé nous permettant de développer des actions innovantes au service des besoins sociétaux,
- ❖ Des pratiques professionnelles évoluant avec les besoins des personnes que nous accompagnons et en cohérence avec les nouvelles politiques publiques
- ❖ La participation active des personnes accompagnées et de bénévoles émanant de la société civile aux missions de l'association,
- ❖ Une organisation permettant d'assurer la pérennité de nos missions avec une expertise sans cesse renouvelée,
- ❖ L'affirmation de notre utilité sociale sur notre territoire d'intervention en tant qu'acteur de sa cohésion et de son développement,
- ❖ L'ouverture de l'ARSL vers l'extérieur en communiquant sur nos actions et notre impact social.

La démarche d'élaboration du projet associatif

Les Enjeux De La Refonte

Renforcer la vie associative

**Mieux appréhender les mutations
des pratiques en travail social**

Porter des projets innovants

Les Outils De La Refonte

Diagnostic de l'offre de services

Données stratégiques

Informations statistiques

Démarche participative interne

630 heures et 24 séances

Co-construction de la stratégie

Projet structurant

Des rencontres menées par Plénitudes
avec différents partenaires

Les Objectifs De La Refonte

**Entretenir une relation
prospective et constructive avec
tous les partenaires**

**Prévenir les exclusions et corriger
leurs effets**

**Favoriser l'autonomie, la protection des
personnes, la cohésion sociale,
l'exercice de la citoyenneté**

Développer, partager des projets

L'ARSL réaffirme ses valeurs... et ancre ses fondamentaux

3 Valeurs Fondatrices se sont détachées

Respect

Solidarité

Equité

3 fondements donnent un sens à nos actions

Agir en faveur des plus fragiles

**Promouvoir l'autonomie sociale
et la citoyenneté**

**Agir pour la réduction des
inégalités sociales et territoriales**



5 orientations stratégiques...pour les 5 ans à venir



Orientation 1 : Croiser les regards des personnes accompagnées, des personnels, du CA et des partenaires sur l'ARSL

Objectif stratégique :

Avoir une vision globale de la performance de l'ARSL



Objectif opérationnel :

Obtenir une certification Qualité sur un périmètre donné



Feuille de route :

- Action 1 : Eclairer l'action de l'ARSL en étant à l'écoute des personnes accompagnées (focus group)
- Action 2 : Evaluer et valoriser les résultats et la qualité de service de l'Association
- Action 3 : Se placer dans une logique de démarche d'amélioration continue des processus
- Action 4 : Mettre en place un cycle de rendez-vous réguliers avec les différents partenaires
- Action 5 : Poursuivre l'implication des personnels dans les différents projets
- Action 6 : Suivre l'activité en continue (démarche 360°): photographie dynamique de l'Association
- Action 7 : Réaliser un reporting auprès des parties prenantes au travers d'une communication percutante

Orientation 2 : Diversifier les ressources et les activités

Objectif stratégique :

Avoir une stratégie de développement



Objectifs opérationnels :

Obtenir 10% de financements issus de nouvelles actions et/ou de fonds privés
Signer d'ici 2021 un partenariat de mutualisation



Feuille de route :

Action 1 : Obtenir la reconnaissance d'intérêt général

Action 2 : Diversifier les activités de l'ARSL : nouvelles offres de service (ex. offre de formation de conseil, ...)

Action 3 : Acquérir de nouveaux agréments (ex. : Agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale, ...)

Action 4 : Rechercher de nouveaux financements (ex. : Programme d'Investissements d'Avenir - BPI, financements européens, Classe 8 : emplois des contributions volontaires en nature, ...)

Action 5 : Créer et organiser un fonds de dotation juxtaposé à l'association (politique d'adhésion, dépôts, comité de suivi et d'évaluation, solliciter la fondation In Focus)

Action 6 : S'inscrire dans des programmes nationaux, européens et de coopérations internationales (Plan 10000 entreprises, soutien à l'innovation, SIFA, ...)

Action 7 : Poursuivre et conclure le CPOM permettant la fongibilité des fonds

Action 8 : Mettre en œuvre du Service Civique et de la Réserve Civique

Orientation 3 : S'inscrire dans un nouveau périmètre géographique

Objectif stratégique :

Elargir notre territoire d'intervention aux régions limitrophes



Objectifs opérationnels :

Obtenir au moins un projet en dehors de nos territoires d'intervention actuels.



Feuille de route :

Action 1 : Au regard du nouveau territoire d'intervention et du projet d'association, choisir un nouveau nom et réaliser sa charte graphique

Action 2 : Elaborer, conduire un plan de communication externe (ex. Autorités régionales, départementales, Communales et intercommunales, partenaires de l'éducation et de la formation, acteurs de l'économie sociale et solidaire)

Action 3 : Mettre en œuvre un mix-communication (ex. : plaquettes, films, animations, articles, news letter, site internet, présence sur les réseaux sociaux, événementiels, ...)

Action 4 : Elaborer un rapport d'activités qui soit un outil de communication interne et externe

Action 5 : Organiser une veille sur la connaissance des nouveaux territoires, de leurs besoins et des appels d'offres

Action 6 : Coopérer, mutualiser et transférer des compétences

Orientation 4 : Conduire une stratégie des bénévoles

Objectif stratégique :

Intégrer des bénévoles dans l'Association pour enrichir le débat citoyen et apporter de nouvelles réponses aux personnes accompagnées.



Objectif opérationnel :

Créer des activités qui seraient animées par des bénévoles et qui complèteraient l'accompagnement des salariés.



Feuille de route :

Action 1 : Définir les besoins spécifiques (missions)

Action 2 : Cibler une catégorie de public (tranche d'âge, CSP, ...)

Action 3 : Travailler l'image de l'ARSL à diffuser

Action 4 : Etablir des méthodes de sélection et d'accompagnement des bénévoles

Action 5 : Etablir un calendrier des activités possibles où s'engager

Action 6 : Déterminer les modalités de fidélisation des bénévoles

Action 7 : Demander une adhésion aux valeurs de l'Association

Action 8 : Solliciter le FNDVA / le FONJEP / la réserve civique - cf moyens financiers

Orientation 5 : Gérer et anticiper l'évolution des emplois, métiers et compétences

Objectifs stratégiques :

Se projeter dans l'avenir pour définir les besoins en ressources humaines
et
Accompagner les évolutions professionnelles



Objectifs opérationnels :

Se doter de ressources et de compétences en adéquation avec le développement futur de l'Association
Permettre à tous les personnels de se projeter dans les évolutions de l'Association



Feuille de route :

Action 1 : Cadrer la démarche GPEC : construire le cahier des charges et son planning de production

Action 2 : Intégrer les évolutions prévues au sein de l'ARSL : recensement de l'ensemble des éléments susceptibles d'impacter les métiers de l'entreprise (échéance de 3 à 5 ans)

Action 3 : Définir les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'association dans les 3 à 5 ans (situation cible et des moyens afférents)

Action 4 : Caractériser la situation actuelle en matière de métiers, emplois et compétences (analyse quantitative et qualitative, production de la cartographie actuelle, identification des écarts entre la situation actuelle et la situation cible)

Action 5 : Définir le plan d'accompagnement et d'évolution : Formation, tutorat, coaching - Mobilité interne et externe - Recrutement

Action 6 : Planifier dans le temps (court, moyen et long termes)